



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique du second degré

Inspection de l'Éducation nationale
Enseignement Technique-Enseignement Général
Affaire suivie par : Dominique Massabuau
IEN ET-EG arts appliqués design et métiers d'art
Tél : 05 36 25 71 89/88
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

Toulouse, le 13 septembre 2022

L'inspectrice de l'Éducation nationale
IEN ET-EG arts appliqués design et métiers d'art

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
des arts appliqués et des métiers d'art

S/c de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée design et métiers d'art 2022

En cette nouvelle rentrée scolaire 2022, nous espérons que vous avez pu prendre un temps de repos bien mérité après une année scolaire intense au cours de laquelle nous avons pu compter sur votre investissement et votre adaptabilité au service de tous les élèves qui vous ont été confiés.

Cette année encore, nous vous remercions pour votre participation à la bonne tenue de tous les examens. Bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires, stagiaires ou contractuels qui ont rejoint notre académie. Nous félicitons les reçus aux concours et nous remercions plus particulièrement les tuteurs(trices) qui acceptent de les accompagner dans leur professionnalisation.

Nous souhaitons à tous les enseignants une très bonne reprise, beaucoup de courage et de plaisir à enseigner.

L'inspectrice EN ET-EG design et métiers d'art et l'aide à l'inspection :

Dominique MASSABUAU dominique.massabuau@ac-toulouse.fr
Cécile VERISSEL cecile.verissel@ac-toulouse.fr

1 - LES ORIENTATIONS NATIONALES DE LA RENTREE 2022 :

La circulaire de rentrée est disponible sur le BO n°26 du 30 juin 2022.

La rentrée 2022 devrait intervenir dans des conditions sanitaires favorables et permettre de retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible pour tous les élèves et les professeurs.

Des dimensions essentielles à consolider :

- 1 - une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux
 - un lycée pro d'excellence pour assurer la réussite de tous
 - une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins
 - entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves

- 2 - une école engagée pour l'égalité et la mixité
 - une école pleinement inclusive
 - cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte
 - lutter contre les assignations sociales et territoriales

- l'orientation comme facteur d'égalité des chances
 - redoubler d'effort contre le décrochage scolaire
- 3 - une école engagée pour le bien-être des élèves
- une école fondée sur le respect de l'autre
 - une attention accrue à la santé mentale des élèves
 - l'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves
 - s'engager pour l'environnement et le développement durable

2 - LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La transformation de la voie professionnelle entre dans sa quatrième année et concerne tous les niveaux de classes du CAP et du baccalauréat professionnel avec plus particulièrement :

- L'évaluation du chef-d'œuvre en terminale CAP et en terminale baccalauréat professionnel.
- Les tests de positionnement à l'entrée au lycée Bac pro et CAP.
- En co-intervention, la possibilité en terminale baccalauréat professionnel d'intégrer d'autres disciplines (philo, arts appliqués, langues...).

Pour vous accompagner, le portail académique TVP met à votre disposition un ensemble de ressources téléchargeables et d'outils d'accompagnement nationaux et académiques. <https://disciplines.ac-toulouse.fr/transformation-de-la-voie-professionnelle>

Pour rappel, des ressources nationales toujours à votre disposition :

<http://eduscol.education.fr/transformer-le-lycee-professionnel/>.

[Parcours M@gistère " Transformer la voie professionnelle"](#).

L'ensemble du corps d'inspection continue à mettre tout en œuvre pour vous accompagner dans ces changements.

Pour le CHEF-D'ŒUVRE, plusieurs concours sont mis en place au niveau académique, régional et national : tous les renseignements sont sur le portail académique, rubrique chef-d'œuvre.

BRIO : bibliothèque de ressources et d'idées au service du chef-d'œuvre

La bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre (BRIO) accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de la réalisation du chef-d'œuvre en CAP et en baccalauréat professionnel. Elle permet la mise en commun d'idées de réalisation de chefs-d'œuvre et des ressources associées.

Référente au niveau nationale pour l'académie de Toulouse, je superviserai vos dépôts sur la plate-forme et serai votre interlocutrice privilégiée.

3 - LA REUSSITE DES APPRENANTS

Une des priorités sera de tout mettre en œuvre pour la réussite de tous les apprenants, quelles que soient leurs origines sociales et/ou territoriales.

Cela nécessite de continuer à faire évoluer les pratiques pédagogiques en développant une pédagogie différenciée et inclusive, en pratiquant une évaluation dynamique et constructive, en intégrant l'usage du numérique...

Une école inclusive

Nous devons continuer à être attentifs à la prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible, il est essentiel de leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels des diplômes préparés. La Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016 offre la possibilité d'établir des attestations de compétences pour les élèves bénéficiant d'un PPS.

Pour vous accompagner dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, le ministère met à disposition une plateforme « [cap école inclusive](#) » qui propose des ressources pédagogiques et d'appui aux professeurs et aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Les recommandations pédagogiques communes à tous les secteurs restent d'actualité :

- **Privilégier le travail en équipe, l'approche par compétences et la démarche de projet**
- **Elaborer le plan de formation sur le cycle complet** en incluant les PFMP, la Co-intervention et le chef-d'œuvre. Ceci afin de développer l'autonomie des apprenants et de leur permettre d'adopter des attitudes et des comportements professionnels responsables.
- **Suivre et formaliser dans un document, l'acquisition des compétences** pour chacun des élèves. Ce document doit permettre à l'enseignant et à l'élève de connaître à tout moment le niveau de compétence atteint. L'autonomie et la prise d'initiative progressive des élèves seront à privilégier.

Notamment en bac professionnel avec la mise en place du LSL :

Depuis septembre 2020 l'extension à la voie professionnelle de la dématérialisation du livret scolaire (LSL) est mise en œuvre pour l'ensemble des baccalauréats professionnels. A compter de la session 2022 les livrets papier ont été supprimés.

Le modèle de livret et les compétences professionnelles par spécialités de baccalauréat professionnel sont annexés à l'arrêté « LSL pro » publié au bulletin officiel n°28 du 10 juillet 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>

- **Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques de projets**, notamment dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre qui concerne tous les élèves de CAP, de 1^{er} et terminale Bac pro; et par la mise en œuvre de projets fédérateurs en classe de 3^{ème} prépa-métiers et de SEGPA.
- **Promouvoir une pédagogie adossée à des contextes professionnels** déclinés en situation de travail réaliste, pour garantir une meilleure compréhension des notions et concepts théoriques abordés ; et ce dans une dimension transdisciplinaire.

4 - EVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS

- Les enseignants titulaires qui relèvent du protocole **PPCR** (parcours professionnel carrière et rémunération) ont été informés via leur messagerie professionnelle et IPROF de la tenue d'un rendez-vous de carrière pour l'année 2022/2023.
Pour rappel, les informations et conseils utiles, sont disponibles sur education.gouv.fr « *guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale* ».
- Les professeurs stagiaires feront l'objet d'une visite par l'aide à l'inspection selon les modalités qui leur ont été présentées lors de la journée d'accueil à l'INSPE.
- Des professeurs contractuels feront l'objet de visites réglementaires leur permettant d'évoluer dans leur rémunération selon le Décret n° 2016-1171 du 29/08/2016 relatif aux agents contractuels.

5 - LES CONCOURS PLP ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN OU OPTION METIERS D'ART

Les inscriptions aux concours CAPLP session 2023 seront ouvertes **à l'automne 2022** (dates à paraître). Nous vous remercions de relayer cette information auprès des enseignants non titulaires de nos spécialités.

6 - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Le plan académique de formation (PAF) prend en compte les priorités nationales et académiques, en privilégiant l'accompagnement des réformes. Il est consultable sur le site académique dans l'application GAIA, pour les personnels des établissements publics.

Les enseignants du secteur privé peuvent être associés aux actions disciplinaires prévues dans le PAF des établissements publics, sous couvert de l'accord de leur chef d'établissement.

Pour notre secteur, les formations strictement disciplinaires sont à public désigné, les convocations seront adressées aux personnels.

La plateforme m@gistere propose un grand nombre de parcours en autoformation, nous vous encourageons à explorer les possibilités.

Pour les contractuels (nouveaux et plus anciens), un parcours m@gistère académique est à leur disposition dès qu'ils ont obtenu leur adresse académique et leurs codes d'accès. Nous vous remercions de les aider à accéder à ce parcours.

<https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=9929§ion=8>

7- LES RENOVATIONS, LES EVOLUTIONS ET LES NOUVELLES DISPOSITIONS PAR FILIERES ET ENSEIGNEMENTS

Pour l'ensemble des filières :

Les équipes sont invitées à poursuivre leurs enseignements et engagements habituels au regard des recommandations pédagogiques, des textes officiels et des référentiels.

Les PFMP

La préparation des élèves au départ en PFMP concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique. Consulter la brochure « Réussir son entrée en lycée professionnel » circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016.

Les équipes seront toujours vigilantes à accompagner les élèves dans leur recherche. Un dialogue des enseignants avec les structures pourra dénouer certaines situations. Toute adaptation des PFMP devra être envisagée avec le DDFPT et obtenir l'aval des IEN (élargissement du périmètre géographique, type de structure d'accueil...).

Dans tous les cas et conformément aux dispositions classiques, l'élève qui n'aurait pas de lieu d'accueil pour sa PFMP sera accueilli dans le lycée ou il bénéficiera d'un enseignement adapté.

PIX : une attention particulière sera portée au développement des compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de la **plateforme Pix**. La mise en œuvre est basée sur deux axes d'action. L'un porte sur l'identification du niveau et des besoins de tous les élèves du cycle 4 au lycée, à partir de parcours PIX de rentrée. L'autre rend obligatoire la certification des compétences numériques, pour les élèves des classes de 3e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP. Vous trouverez le [flyer numérique PIX](#) sur le [portail TVP](#). Réalisé par les interlocuteurs académiques de la voie professionnelle, il vous permettra d'identifier les points essentiels de la plateforme ainsi que les liens vers les ressources académiques et nationales.

Dans le cadre du plan académique de formation (PAF) de l'académie de Toulouse, la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation propose des actions de formation, ([consulter l'offre de formation](#)).

8 – DESIGN / ARTS APPLIQUÉS

Le groupe de travail **ARED** (Atelier de Recherche En vue de Diffusion) a produit des exemples de pédagogie active, les tableaux de compétences et le cahier des charges a été mis à jour. Les ressources sont disponibles sur le site académique <https://disciplines.ac-toulouse.fr/arts-appliques-design-metiers-d-art/>

Cette année, le groupe ARED a été retenu pour un projet TRaAM (Les travaux académiques mutualisés: des laboratoires de pratiques numériques) **qui mettra en lumière les arts appliqués, champ technologique rarement mis en avant en STI. Il est vaste et ambitieux et plusieurs pistes sont envisagées : pédagogie, ressources, pratique.**

Des ateliers **APIE** (Ateliers Pédagogiques Inter Etablissements) se mettent en place dans les départements et vous serez convoqués par les animateurs. Si vous souhaitez être animateur dans votre département, merci de contacter l'inspection.

CCF ARTS APPLIQUES en Terminale BACPRO :

Des formations ont été organisées sur l'année scolaire 21/22 pour la mise en place du nouveau CCF <https://disciplines.ac-toulouse.fr/arts-appliques-design-metiers-d-art/espace-profs/les-textes/ccf-bac-pro>

Les nouveaux arrivants en profiteront cette année.

9 – LES METIERS D'ART

- Un groupe de travail **ARED** (Atelier de Recherche En vue de Diffusion) sera mis en place. Les enseignants désirant y participer sont priés de se signaler auprès du corps d'inspection.

- des formations de filières seront organisées in situ dans les établissements).
- Depuis l'an dernier, un espace d'exposition est réservé dans le hall du rectorat de Toulouse : **le carré des métiers d'art**. Les établissements se succèdent et l'appel est lancé pour cette nouvelle année scolaire. Cet espace sera enrichi cette année par l'exposition de chef-d'œuvre (n'hésitez pas à vous manifester).

EVENEMENTS A VENIR

Les formations aux métiers d'art seront présentées en marge du salon Fragments 2 organisé par la Chambre des métiers et de l'artisanat de région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Cette exposition, prévue à l'hôtel Dieu les 16,17 et 18 décembre 2022, permettra de promouvoir la variété des formations d'excellence dispensées dans les lycées professionnels de l'académie de Toulouse.

L'association loi 1901, A0 Asso M'Art'O créée en 2020 par un collectif d'enseignants organise cette participation pour les lycées. Un livret descriptif des formations aux métiers d'art est édité depuis 4 ans. Lien instagram de l'Asso M'Art'O : lassomarto

Livret consultable sur le site des métiers d'art en Occitanie ou sur le site arts appliqués design et métiers d'art de l'académie de Toulouse.

Des invitations pour visiter ce salon seront envoyées aux établissements.

10 – LE SITE DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES en DESIGN et METIERS D'ART

Mme Christèle DURAND PLP Arts appliqués au lycée Martin Malvy à Cazères est webmaster du site disciplinaire académique.

Le site internet :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/arts-appliques-design-metiers-d-art/>

vous permettra de trouver les dernières informations pédagogiques et réglementaires dont nous disposons ainsi que les consignes, informations et recommandations académiques.

Il est important de consulter régulièrement ce site afin d'actualiser vos ressources documentaires. D'autres sites sont aussi à disposition au niveau national comme : le site national Design et métiers d'art <https://designetmetiersdart.fr/> , Eduscol, portail Éduthèque...

Des formations en ligne à inscription autonome sont aussi disponibles sur M@gistère.

Tous les enseignant(e)s souhaitant apporter une contribution, même ponctuelle, sont invité(e)s à se faire connaître auprès du corps d'inspection ou à adresser leurs documents à notre webmaster : christele.durand@ac-toulouse.fr

Rappel des usages de communication

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prenom@ac-toulouse.fr, à utiliser pour tous les contacts avec l'institution. Il est impératif pour une communication directe que tous les enseignants puissent **activer** leur messagerie électronique.

A ce propos, nous utiliserons systématiquement et exclusivement cette adresse académique pour communiquer avec les enseignants.

Cette lettre ainsi que tous les textes ou circulaires cités et documents mis en annexes peuvent être retrouvés sur le site académique <https://disciplines.ac-toulouse.fr/arts-appliques-design-metiers-d-art/> que nous vous invitons à consulter régulièrement.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, nous vous souhaitons une bonne année scolaire et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs les enseignants, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique MASSABUAU



Cécile VERISSEL

